

Le Courrier de Tychique

Correspondance à adresser à
M. Jean Marc Chabanon
168, Route du Grobon – 01400 – Châtillon-sur-Chalaronne

N° 165

« *Dieu est économe ; quand deux sous de bon sens suffisent il ne va pas faire la dépense d'un miracle* » (Jean Anouilh – « L »Alouette »)

Dimanche 1^{er} octobre
XVII^{ème} Dimanche après la Pentecôte
Notre Dame du Rosaire

Vive les Suisses !

A près de 70% des votants, les Suisses viennent d'adopter une loi restreignant considérablement l'immigration dans leur beau pays ! Ils viennent aussi de démontrer l'utilité d'un recours au référendum, à ceux qui, comme nos bons démocrates français, nous le refusent.

Cette loi interdit l'entrée en Suisse d'étrangers non européens qui ne seraient pas recrutés pour un poste de travail précis, qui ne pourraient pas faire la preuve de leurs qualifications professionnelles réelles et, à la condition qu'aucun autre travailleur suisse ou européen n'ait été trouvé pour occuper le poste qu'ils convoitent. Elle prévoit le rejet sans examen des « *sans papiers* » prétendant se réclamer du « *droit d'asile* ». Elle supprime l'aide sociale envers ceux qui seront déboutés. D'autre part, alors qu'il existe bien souvent des différences entre le vote des cantons (notamment entre les francophones urbains, les ruraux ou les alémaniques) tous les cantons, sans aucune exception, se sont prononcés en faveur de la loi, malgré les consignes qui avaient été données par la gauche... et les évêques (qui en Suisse comme ailleurs n'en ratent pas une !)

Mais il est bon de rappeler qu'au Luxembourg, une loi similaire existe déjà et qu'elle est même plus restrictive sur certains points. Non seulement, en effet, il faut que les étrangers disposent d'un emploi, mais il faut qu'ils aient un logement (bail exigé !)

Lénine disait que les petits pays (Suisse Luxembourg, etc...) étaient de véritables laboratoires pour les grandes nations ! Acceptons-en l'augure !

Dans le même temps, la France construit des mosquées à tour de bras !

Pendant que les Suisses se préoccupent de leur avenir en faisant librement connaître leur volonté, en France, les « *démocrates* » qui nous gouvernent continuent tranquillement de favoriser l'hégémonie de l'Islam.

C'est ainsi qu'à Montpellier, la Municipalité a voté le financement d'une mosquée par une délibération en date du 28 janvier 2002. Fort heureusement, le Tribunal administratif de Montpellier, s'appuyant sur l'article 2 de la loi de 1905 (« *La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte* ») a rendu le 30 juin dernier, et transmis à la Préfecture le 15 septembre, un jugement annulant la délibération de la Municipalité. Mais il a fallu 4 ans pour prendre cette décision ! C'est tardif ! Tellement tardif qu'entre temps la mosquée a été construite... Bien entendu, elle ne sera pas détruite, et, d'ailleurs, les conclusions du « *Rapport Machelon* » régulariseront tout cela lorsque ledit rapport aura force de loi (voir ci-après) !

Le « Rapport Machelon »

Ce rapport a été demandé par Nicolas Sarkozy à M. Jean Pierre Machelon (universitaire de haut-vol) en vue d'aménager la loi de 1905 et de permettre aux communes de financer la construction d'églises, mosquées, synagogues et temples. Suivez mon regard : il n'y a actuellement qu'un « *demandeur* » : l'Islam ! Bien sûr, M. Machelon, qui connaît toutes les arcanes du conditionnement idéologique des masses, place en exergue de son volumineux travail la citation suivante : « *Il est hors de question de nier ou d'occulter la légitime représentativité dont bénéficient les religions liées à l'histoire de la nation française et ancrées depuis des siècles sur son sol* »

(p.10) ! Nous voilà rassurés ! Mais si l'on poursuit la lecture de son rapport on déchanté bien vite. On y découvre les propositions suivantes (je ne puis en citer que quelques unes) :

« L'Islam connaît une remarquable **phase de rattrapage**. Des projets ambitieux ont vu le jour à commencer par la grande mosquée de Marseille (...) pouvant accueillir jusqu'à 5.000 fidèles »

« Alors que la construction de **grandes mosquées** peut-être facilitée par l'intégration au projet d'un centre culturel (...) **elles sont encore trop rares aujourd'hui** » !

Il reste, il est vrai, les nombreux maires qui continueront à refuser ces implantations sur leurs communes. Ils y seront contraints par la force ! Les préfets seront invités à y veiller !

« L'attention des préfets devrait être attirée sur les difficultés rencontrées par certains cultes (?) pour s'implanter sur le territoire de certaines communes » dans ce cas il faudra « saisir le juge administratif de manière systématique dans le cadre du déferé préfectoral. » Et si les maires sont trop coriaces « **il pourrait être envisagé de les obliger à consigner les fonds nécessaires chaque fois qu'ils exercent une telle prérogative.** »

Il y en a ainsi des pages entières !

Les musulmans de Montpellier peuvent donc dormir tranquilles ! On n'est pas prêt de leur démolir leur mosquée construite illégalement !

La libération totale de la messe de St Pie V en novembre ?...

Un site italien croit pouvoir annoncer que ce décret serait même déjà signé :

« De nombreuses voix bien informées confirment pour novembre la date de publication du décret. Autant qu'on puisse le savoir, le contenu du document concernerait la libéralisation totale du rite tridentin – selon les rubriques de 1962 – le mettant sur le même plan que le rite réformé ; la nouvelle liturgie serait définie « rite ordinaire » alors que celle traditionnelle serait définie « rite extraordinaire », sans aucune limitation à la célébration par quelque prêtre catholique que ce soit. » Le décret aurait été signé au début de septembre.

Passons sur le « rite extraordinaire » qui serait le traditionnel, alors que le nouveau serait « ordinaire » ! Cette nouvelle appelle quelques commentaires.

Le site « *Virgo Maria* » de l'abbé Marchiset, qui l'annonce, ne peut évidemment pas se passer d'en profiter pour déverser son habituel venin. Il y voit une supercherie et éructe que lorsque Mgr Fellay a lancé la campagne du « bouquet spirituel », il savait déjà que Benoît XVI prendrait cette décision. Je note que Mgr Fellay a lancé son appel le 11 juillet et que le décret « aurait » été signé début septembre. L'est-il réellement aujourd'hui ? A part les « nombreuses voix bien informées » nul ne peut l'affirmer. L'abbé Marchiset a déjà tellement publié de prophéties fantômes qu'il est permis de s'interroger. Et puis, prétendrait-il refuser à Dieu le droit d'anticiper les fruits d'une démarche qu'Il connaissait de toute éternité ? N'a-t'il jamais vu les grâces d'une neuvaine obtenues avant même que la neuvaine ne soit achevée (même si ce n'est pas fréquent) ? Mais il y a un autre point qu'il occulte allègrement. C'est que le « bouquet spirituel » avait trois objectifs : la libéralisation totale de la messe ; le retour de la Royauté Sociale de Notre Seigneur Jésus-Christ ; le triomphe du Cœur Immaculé de Marie ! En admettant que le premier objectif ait été atteint, il reste les deux autres, c'est-à-dire **la condamnation des erreurs conciliaires** ! L'abbé Marchiset voit-il dans sa boule de cristal que Mgr Fellay a déjà obtenu ce résultat de Benoît XVI ? Maxime Lenôtre, avec lequel je suis en relation, m'a écrit dernièrement :

« Peut-on discuter avec un pape qui n'a jamais rétracté les hérésies prononcées par lui ; qui est toujours acquis (il le proclame hautement) aux trois erreurs de Vatican II : la collégialité, l'œcuménisme et la liberté religieuse ; et qui enfin se refuse (il le répète avec insistance depuis son élection) à « oublier » ce Concile à l'idéologie « humaniste » maçonnique ? Avant toute « négociation » n'est-ce pas à lui de rétracter ses erreurs qui, aujourd'hui, bénéficient d'un surcroît d'autorité à cause de la fonction prestigieuse de leur auteur. N'est-ce pas là la vraie condition à tout dialogue ? Si Rome redevenait la Rome de toujours, si Benoît XVI revenait dans la communion avec tous les saints papes de l'Histoire, ce serait un devoir sacré pour la FSSP X de lui demander sa réintégration « dans le sein de l'Eglise » redevenue celle des Apôtres. Pour le moment nous sommes loin du compte. Et il nous semble urgent ... d'attendre »

Tant que nous n'aurons pas obtenu ce résultat, les millions de chapelets seront nécessaires... n'en déplaise à l'abbé Marchiset !